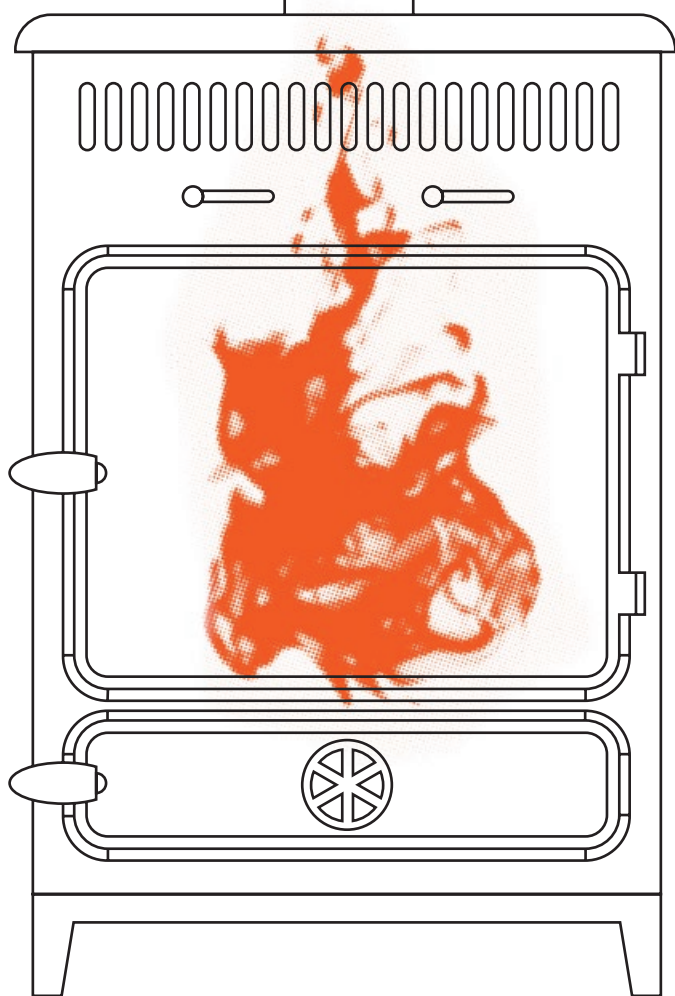


# Dossier de demande de la prime Air Bois

NOTICE ET DOCUMENTS À REMETTRE



# Sommaire



<b>Contexte de l'aide</b>	<b>3</b>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<b>4</b>
<b>La marche à suivre</b>	<b>6</b>
<b>Gestion des données personnelles</b>	<b>8</b>
<b>Envoi du dossier</b>	<b>9</b>
<b>Fiche 1 : Devis et déclaration sur l'honneur</b>	<b>10</b>
<b>Fiche 2 : Renseignements obligatoires</b>	<b>15</b>
<b>Fiche 3 : Demande de versement de la prime air bois</b>	<b>18</b>
<b>Fiche 4 : Attestation sur l'honneur de fin d'utilisation d'une cheminée à foyer ouvert</b>	<b>19</b>

# Contexte de l'aide

## La qualité de l'air de l'Eurométropole de Strasbourg

Malgré une amélioration globale de la qualité de l'air en Alsace ces dernières années, l'Eurométropole de Strasbourg enregistre toujours des dépassements de valeurs limites et des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant le dioxyde d'azote et les particules.

Des épisodes de pollutions aux particules touchent régulièrement le territoire.

## Le chauffage individuel au bois, source d'émissions

La problématique de la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg résulte de la combinaison d'émissions de polluants et de conditions météorologiques peu favorables à la dispersion des polluants (notamment des vents modérés) associées à la configuration géographique particulière du fossé rhénan. Ainsi, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la part du bois énergie dans les émissions de particules est de 30% pour les PM10 et de 42% pour les PM2,5 en moyenne annuelle. Ces émissions sont notamment issues de chaudières individuelles ou collectives peu performantes (foyers ouverts ou appareils datant d'avant 2002) dont le nombre est évalué à 5 228 (selon l'enquête ménages réalisée sur le territoire en 2017).

## Le fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg

Le fonds air bois mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère couvrant une grande majorité du territoire l'Eurométropole. Ce fonds a pour objectif d'améliorer la performance environnementale des appareils de chauffage au bois (notamment réduire les émissions de particules de ces appareils) afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

L'instruction technique des dossiers est assurée par la société Docaposte.

L'aide proposée par l'Eurométropole de Strasbourg vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs appareils de chauffage au bois ancien par des appareils de chauffage au bois récents et plus performants. D'un montant de 600€, auquel peuvent s'ajouter jusqu'à 1000€ sous condition de revenu (soit un montant maximal de 1600€), l'aide porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...

La présente demande d'aide porte sur le coût de l'appareil, son installation et les travaux afférents, dans la limite de 80% du montant total de ces derniers.

L'aide est cumulable avec l'ensemble des autres aides pour les travaux de rénovation ou d'économie d'énergie, à l'exception, en règle générale, de ceux faisant appel à des certificats d'économie d'énergie (CEE). La prime fonds air bois est notamment cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (exclusivement sur les dépenses d'acquisition de l'appareil de chauffage) qui évolue vers le dispositif « MaPrimeRenov » et avec l'éco-prêt à taux zéro.

Pour en savoir plus sur possibilités de cumul, certains dispositifs évoluant fréquemment, nous vous invitons à contacter un des deux Espaces Info Énergie du territoire (Alter Alsace Energies ou la Chambre de consommation d'Alsace) ou à contacter un conseiller du réseau national FAIRE (<https://www.faire.gouv.fr/>).

# Conditions d'éligibilité

1. Vous êtes un **particulier**
2. Vous utilisez une **cheminée ouverte** ou un appareil de chauffage au bois **antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière, etc) comme **chauffage principal**
3. Vous êtes **propriétaire** occupant de votre logement
4. Votre logement est une **résidence principale** achevée depuis plus de 2 ans
5. Vous habitez l'une des **33 communes de l'Eurométropole**

## Liste des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg :

Achenheim	Hœnheim	Oberschaeffolsheim
Bischheim	Holtzheim	Osthoffen
Blaesheim	Illkirch-Graffenstaden	Ostwald
Breuschwickersheim	Kolbsheim	Plobsheim
Eckbolsheim	Lampertheim	Reichstett
Eckwersheim	Lingolsheim	Schiltigheim
Entzheim	Lipsheim	Souffelweyersheim
Eschau	Mittelhausbergen	Strasbourg
Fegersheim	Mundolsheim	Vendenheim
Geispolsheim	Niederhausbergen	La Wantzenau
Hangenbieten	Oberhausbergen	Wolfisheim

6. Vous vous engagez à faire **détruire votre ancien appareil** de chauffage au bois
7. Votre nouveau matériel dispose au minimum du **label Flamme verte 7 étoiles** ou équivalent
  - La liste des appareils labellisés Flamme Verte est disponible sur le site : <http://www.flammeverte.org/appareils>.
  - L'équivalence au label Flamme verte 7 étoiles est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. La liste des appareils inscrits au registre de l'ADEME est disponible à l'adresse <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/aide-fonds-air>. Tout appareil qui ne serait pas labellisé Flamme verte 7 étoiles ou qui n'apparaîtrait pas dans le registre ADEME n'est pas éligible à la prime air bois.



8. Votre nouvel appareil est installé par **un professionnel qualifié RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) **QUALI'BOIS par QUALIT'ENR OU QUALIBAT ENR Bois**, c'est-à-dire un artisan ou une entreprise du bâtiment disposant d'une qualification dans les travaux d'efficacité énergétique en rénovation et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables. Pour vérifier que votre professionnel dispose de la qualification, vous pouvez consulter le site <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>.
9. Si le plafond de ressources de votre ménage est inférieur aux montants du tableau ci-dessous (valable pour l'année 2019, ces plafonds sont révisés chaque année), vous pouvez prétendre à une aide de **1000€** voire de **1600€**. Dans ce cas vous devrez fournir votre avis d'imposition sur vos revenus de l'année précédente (sans cela vous bénéficierez de l'aide standard de 600€).

Palier	Montant de l'aide	Revenu fiscal de référence (€)	Nombre de personnes composant le foyer
<b>Palier 1 : Prime de base</b>	600€	Sans condition de ressources	Sans objet
<b>Palier 2 : (ménages aux ressources modestes) Prime bonifiée, Niveau 1</b>	1000€	19 074	1
		27 896	2
		33 547	3
		39 192	4
		44 860	5
		+ 5 651	Par personne supplémentaire
<b>Palier 3 : (ménages aux ressources modestes) Prime bonifiée, Niveau 2</b>	1600€	14 879	1
		21 760	2
		26 170	3
		30 572	4
		34 993	5
		+ 4 412	Par personne supplémentaire

\* Ce plafond de ressource correspond à votre revenu fiscal de référence (RFR). Pour en savoir plus sur le RFR : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216>

*Exemple : un foyer composé de 4 personnes dont le RFR est inférieur à 38 958€ pourra bénéficier de l'aide de 1000€*

*Pour effectuer une simulation du niveau d'aide dont vous pouvez bénéficier, rendez-vous sur le site [chauffageaubeis.strasbourg.eu](http://chauffageaubeis.strasbourg.eu).*

*NB : ce barème, valable pour l'année 2020, sera mis à jour annuellement. Pour connaître les évolutions les années suivantes, rendez-vous sur : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources>*

# La marche à suivre



Attention, avant tout achat de matériel, vous devez préalablement compléter un dossier de demande d'aide (cf ci-dessous).

1. Contactez des professionnels qualifiés **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) **QUALI'BOIS par QUALIT'ENR OU QUALIBAT ENR Bois** pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions d'éligibilité.
2. Avant le début des travaux, envoyez<sup>1</sup> un dossier de demande d'aide à Docaposte comprenant les éléments suivants :
  - **Fiche 1 « DEVIS ET DECLARATION SUR L'HONNEUR »**, remplie et signée par vous et l'entreprise choisie,
  - **Photo de l'appareil** à remplacer, en fonctionnement (plan large, permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé),
  - **Si vous la possédez : une facture de l'appareil en place,**
  - Si votre nouvel appareil n'est pas labellisé Flamme Verte 7 étoiles, demandez à votre installateur de vérifier que l'appareil figure bien dans le registre d'équivalence ADEME (information accessible depuis le site : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/aide-fonds-air>). En cas de doute, contacter Docaposte qui procédera aux vérifications lors de l'instruction,
  - **Fiche 2 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES »**, complétée par vous (directement en ligne si vous effectuer une demande depuis le site internet),
  - Attestation certifiant que l'entreprise dispose de la qualification **RGE QUALI'BOIS ou QUALIBAT ENR Bois** à jour lors de la réalisation des travaux,
  - **Justificatif de propriété** : copie de la première page de la taxe foncière, si nouvel arrivant, faire parvenir la copie de l'acte notarié,
  - **Justificatif de résidence principale** : merci de fournir un justificatif de domicile (facture de fournisseur internet ou énergie) de moins de 3 mois à votre nom et à l'adresse de la résidence principale,
  - **Relevé d'identité bancaire** (RIB) du bénéficiaire,
  - **Copie de l'avis d'imposition sur le revenu**, ou de l'avis de situation déclarative uniquement si vous pouvez bénéficier de l'aide de 1000€ ou de 1600€,
  - **Un document officiel attestant de l'évolution de la composition de foyer** (acte de naissance par exemple) uniquement en cas d'évolution par rapport à l'avis d'imposition.
3. Après étude des pièces et vérification de la recevabilité de votre dossier, **vous recevrez un mail ou un courrier de Docaposte vous autorisant à débiter vos travaux ou vous indiquant les pièces manquantes à fournir.**
4. Commencez les travaux seulement après avoir reçu **l'autorisation.**

*NB : L'adresse et le nom doivent impérativement correspondre à celui du demandeur sur l'ensemble des justificatifs, y compris le relevé d'identité bancaire.*

<sup>1</sup> L'envoi peut se faire par voie postale ou directement en ligne à l'adresse suivante à partir de fin 2019 : [chauffageaibois.strasbourg.eu](http://chauffageaibois.strasbourg.eu)

5. Vous disposez d'un **déla** de **9 mois pour réaliser les travaux** et envoyer la demande de versement de l'aide<sup>2</sup> à Docaposte comprenant les éléments suivants :
- **Fiche 3 : « DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME AIR BOIS AUPRES DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».**
  - **Facture acquittée et signée.**
  - **Photo du nouvel appareil** installé (plan large, permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé).
  - **Attestation d'élimination** de l'ancien appareil : CERFA 14012-01 à demander et faire compléter par l'installateur et à joindre au dossier (hors cas des foyers ouverts non démontés).
6. Une fois l'ensemble des éléments réunis, l'Eurométropole de Strasbourg s'acquittera **du versement de l'aide** sur votre compte bancaire.

## Contact

L'aide est financée par l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME et versée par l'Eurométropole de Strasbourg,

Votre interlocuteur mandaté par l'Eurométropole de Strasbourg est Docaposte :

**Adresse postale :**

Fonds Air Bois Strasbourg  
Docaposte  
2 Avenue Sébastopol  
57070 Metz

**Tél :** 03 87 18 36 36

**Adresse mail :** [fonds-air-bois.strasbourg@docaposte.fr](mailto:fonds-air-bois.strasbourg@docaposte.fr)

<sup>2</sup> L'envoi peut se faire par voie postale ou directement en ligne à l'adresse suivante : [chauffageaibois.strasbourg.eu](http://chauffageaibois.strasbourg.eu)

# Gestion des données personnelles



L'Eurométropole de Strasbourg, responsable de traitement, sise 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg, traite vos données afin de :

- déterminer si vous êtes éligible à l'octroi d'une aide financière pour le renouvellement de votre appareil de chauffage au bois dans le cadre du dispositif « Fonds air bois »,
- évaluer l'efficacité du dispositif d'aide.

Le traitement de vos données repose sur votre consentement. Les informations collectées sont requises pour l'étude de votre dossier.

Les destinataires de vos données sont :

- l'Eurométropole : la Direction Environnement et services publics urbains (DESPU), la Direction Finances et Programmation (DFP), la Direction Ressources Logistiques (DRL) et la Direction de la Culture (DC),
- l'Agence de la transition écologique (ADEME),
- la société Docaposte : en charge de l'instruction des dossiers,
- les sociétés Data Projekt et Ligne À Suivre : en charge de la gestion du site web dédié au dispositif,
- l'association Alter Alsace Energies : en charge de l'animation et de l'évaluation du dispositif.

Dans le cadre de la première année du dispositif, les dossiers des bénéficiaires de l'aide financière seront conservés à des fins archivistiques dans l'intérêt public. Pour les années qui suivront, vos données personnelles sont conservées pendant dix (10) ans.

Dans le cas d'un dossier incomplet, les données à caractère personnel seront supprimées à l'issue du délai de forclusion.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition (sauf exceptions) et de portabilité.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Toutefois, la personne bénéficiaire est informée qu'un tel retrait entraînerait son inéligibilité au dispositif.

Pour exercer vos droits adressez-vous directement à l'accueil du Centre administratif de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg OU par courrier à Délégation à la Protection des Données, Centre administratif, 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg OU au Délégué à la Protection des Données, par courriel à l'adresse [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



# Envoi du dossier

Votre dossier est, au choix :

- **à envoyer à l'adresse :**  
Fonds Air Bois Strasbourg  
Docaposte  
2 Avenue Sébastopol  
57070 Metz
- **à déposer sur le site :**  
[chauffageaibois.strasbourg.eu](http://chauffageaibois.strasbourg.eu)



# Fiche 1 : Devis et Déclaration sur l'honneur



## Données à remplir par le demandeur :

Nom, prénom : .....

Adresse :  
.....

Voie :  
.....

Code postale :  
.....

Ville :  
.....

Tél : .....

Mail : .....

## Données à remplir par l'entreprise :

Nom de l'entreprise : .....

N°RM, RCS ou SIREN : .....

Code postal du siège : .....

Mail : .....

Nom du signataire : .....

Tél : .....

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :

Nom de l'entreprise : .....

Qualification RGE Quali'Bois ou QUALIBAT ENR :  
.....

Devis (montants hors taxe)	Coût
Type d'appareil à remplacer : ..... ..... .....	..... € HT
Démontage et évacuation : .....	
Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière...) .....	
Marque : .....	
Modèle : .....	
Émissions de poussières : .....mg/Nm <sup>3</sup>	
Puissance nominale : .....kW	..... € HT
Rendement : .....% taux de CO à 13% d'O <sub>2</sub> : .....%	
Label Flamme verte 7 étoiles : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Inscrit au registre ADEME	

Devis (montants hors taxe)	Coût
Fournitures et équipements (ex : grilles, hotte, dallage...): ..... ..... .....	.....€ HT
Tubage : .....	.....€ HT
Main d'oeuvre : .....	.....€ HT
Total HT en Euros :	.....
Taux de TVA en % :	.....
Total TTC en Euros :	.....

\*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à ..... le.....  
Signature du demandeur précédée de la mention « **bon pour accord** » :

Fait à ..... le.....  
Signature et cachet de l'entreprise :

## Le demandeur / bénéficiaire : déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

- certifie sur l'honneur la véracité des informations fournies sur l'appareil à remplacer (foyer ouvert ou appareil fermé d'avant 2002) et le nouvel appareil (Flamme verte 7 étoiles ou équivalent),
- certifie sur l'honneur utiliser le chauffage au bois comme mode de chauffage principal de mon logement,
- reconnais ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation,
- m'engage à faire éliminer l'ancien appareil et à transmettre le formulaire CERFA 14012-01 rempli par l'installateur et le recycleur,
- m'engage à fournir la facture du nouvel appareil et des travaux ainsi qu'une photo de celui-ci après installation,
- certifie sur l'honneur que le logement où les travaux sont effectués est occupé à titre de résidence principale achevée depuis plus de deux ans,
- accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) par agent de l'Eurométropole de Strasbourg, ou de toute structure mandatée par l'Eurométropole de Strasbourg, pour vérifier la situation avant travaux et/ou pour constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement,
- m'engage à utiliser correctement le nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité),
- certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'information relative à la gestion des données personnelles et aux modalités d'exercice des droits.

*N.B : Les données ici collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs du dispositif (l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME), uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération.*

**En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.**

**Modalités de contact :**

J'accepte d'être contacté-e par Docaposte et de recevoir l'autorisation de débiter les travaux par mail.

Indiquez votre adresse mail : .....

Je préfère correspondre par voie postale.

Indiquez votre adresse postale: .....

Fait à ..... le.....

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « **bon pour accord** » :

Dans le cadre du dispositif fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg, j'accepte de témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :

OUI  NON

## L'entreprise : déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise / société : .....

- certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un appareil labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent,
- certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le devis sont exacts,
- reconnais avoir été informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation,
- m'engage à remettre une note de calcul attestant que le dimensionnement du conduit de fumée est conforme à la norme en vigueur EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions techniques de l'appareil (logiciel ou abaque),
- m'engage à fournir au particulier sollicitant l'aide une attestation certifiant de ma labellisation RGE Quali'bois ou Qualibat ENR. Certifie que ma qualification sera à jour lors de la réalisation et la facturation des travaux. Attention, cette pièce sera exigée pour le versement de l'aide,
- m'engage à remettre une attestation CERFA 14012-01 au bénéficiaire de l'aide pour preuve de l'élimination de l'ancien appareil. Cette pièce sera exigée pour le versement de l'aide.

**En cas de non respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.**

### Modalités de gestion des données personnelles :

L'Eurométropole de Strasbourg, responsable de traitement, sise 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg, traite vos données dans le cadre du dispositif « Fonds air bois ».

Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution du contrat.

Les destinataires de vos données sont :

- l'Eurométropole : la Direction Environnement et services publics urbains (DESPU), la Direction Finances et programmation (DFP), la Direction Ressources logistiques (DRL) et la Direction de la Culture (DC),
- l'Agence de transition écologique (ADEME),
- la société Docaposte : en charge de l'instruction des dossiers,
- les sociétés Data Projekt et Ligne À Suivre : en charge de la gestion du site web dédié au dispositif,
- l'association Alter Alsace Energies : en charge de l'animation et de l'évaluation du dispositif.

Fait à ..... le.....

Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention « **bon pour accord** » :

# Fiche 2 : Renseignements obligatoires



A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NB : si vous effectuez une demande depuis le site internet, merci de remplir directement le formulaire dédié en ligne.

## Situation professionnelle

### Du demandeur :

- Ouvrier
- Agriculteur exploitant
- Cadre
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Employé
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Sans activité
- Autre, précisez : .....

### Âge :

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 49 ans
- 50 à 64 ans
- 65 et +

### Nombre de personnes constituant le ménage :

.....

## Votre logement

### Nature du logement :

- Maison avec jardin
- Maison sans jardin
- Appartement

Surface chauffée du logement : .....m<sup>2</sup>

### Période de construction :

- Avant 1949
- 1949 - 1975
- 1975 - 1990
- 1990 - 2005
- Après 2005

### Du conjoint :

- Ouvrier
- Agriculteur exploitant
- Cadre
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Employé
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Sans activité
- Autre, précisez : .....

### Revenus annuels du ménage (revenu fiscal de référence figurant sur avis d'imposition) :

- de 20 000
- 20 000 à 30 000
- 30 000 à 40 000
- 40 000 à 50 000
- 50 000 à 60 000
- 60 000 à 70 000
- 70 000 à 80 000
- 80 000 à 90 000
- + de 100 000

### Travaux d'isolation depuis 2005 ? :

- Toiture
- Façade
- Plancher bas
- Menuiseries
- Aucun
- Ne sais pas

Classe énergétique du logement (si connue) : .....

### Occupation du logement :

- Propriétaire occupant
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

## Votre ancien matériel et son usage

### Matériel remplacé :

- Foyer ouvert
- Insert/foyer fermé
- Poêle
- Cuisinière
- Chaudière

### Fréquence d'utilisation en période de chauffe :

- Tous les jours
- 1 à 2 jours / semaine
- 3 à 4 jours / semaine
- 1 à 3 jours / mois
- Moins de 15 fois / an
- Jamais

### Année d'installation :

- < 1996
- 1996-2002
- 2002-2007
- > 2007

### Approvisionnement :

- Personnel / gratuit
- Point de vente non spécialisé
- Producteur indépendant
- Autre : .....

### Stockage du bois :

- A l'intérieur
- Sous abris
- Sans abris

### Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous :

- Résineux
- Feuillus
- Les deux
- Ne sait pas

### Le ramonage de votre installation est-il fait :

- Par vous-même / un particulier
- Par un professionnel

### Période d'utilisation :

- Le matin
- La journée
- En soirée
- La nuit
- En intersaison
- Lorsqu'il fait très froid

### Type de combustible :

- Bois bûche
- Granulés / pellets
- Plaquettes forestières
- Autre : .....

### Quantité de bois consommée par an :

..... Unité : .....

- Ne sais pas

(1 stère = 1m<sup>3</sup> de bûches en 1 m, 0,8m<sup>3</sup> en 50 cm, 0,7 m<sup>3</sup> en 33 cm)

### Origine du bois (si achat) :

- Label Alsace bois bûche / Lorraine bois bûche
- Région Grand Est (hors label)
- France hors Grand Est
- Hors France
- Ne sais pas

### Durée du stockage du bois :

- < 1 ans
- 1-2 ans
- > 2 ans
- Ne sais pas

### Fréquence moyenne de ramonage :

- 1 fois tous les 2 ans
- 1 fois par an
- 2 fois par an



## Votre nouveau matériel et vos motivations

### Nouveau matériel :

- Insert cheminée
- Poêle
- Poêle de masse
- Poêle hydro
- Cuisinière
- Chaudière

### Type d'usage du nouveau matériel :

- Chauffage principal
- Chauffage d'appoint
- Plaisir / agrément

### Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Améliorer la qualité de l'air de mon logement
- Économiser du bois/de l'énergie
- Gagner en confort/chaleur
- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Autre : .....

### Sans aide, auriez-vous procédé au remplacement de votre matériel de chauffage au bois ?

- Oui
- Non

### Type de combustible :

- Bois bûche
- Granulés / pellets
- Plaquettes forestières
- Autre : .....

### Fréquence d'utilisation en période de chauffe :

- Tous les jours
- 1 à 2 jours / semaine
- 3 à 4 jours / semaine
- 1 à 3 jours / mois
- Moins de 15 fois / an
- Jamais

### Comment avez-vous connu cette aide ?

- Presse locale
- Journal municipal
- Publicités sur internet
- Professionnel (installateur, ramoneur ...)
- Bouche à oreille
- Salon, foire, réunion d'information
- Boîte aux lettres
- Notaire/besoin de mise en conformité
- Site internet de l'Eurométropole de Strasbourg
- Radio
- Autre : .....

# Fiche 3 : Demande de versement de la prime air bois



Dossier n° : .....

Je soussigné(e) bénéficiaire,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
.....

Date de fin des travaux : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Demande le versement de la Prime Air Bois à l'Eurométropole de Strasbourg.

Fait à ..... le.....

Signature du bénéficiaire :

## Pièces à joindre :

1. Facture(s) certifiée(s) acquittée(s), correspondant à l'achat ainsi qu'à la pose du matériel
  - les factures doivent être signées et tamponnées par l'installateur / vendeur
  - le restant à payer doit être égal à 0
2. L'attestation CERFA 14012-01 prouvant la destruction de l'appareil
3. Une photographie de la nouvelle installation

## Ce document et les documents associés sont à renvoyer à :

[fonds-air-bois.strasbourg@docaposte.fr](mailto:fonds-air-bois.strasbourg@docaposte.fr)

OU

Fonds Air Bois Strasbourg

Docaposte

02 Avenue Sébastopol

57070 Metz

## Partie réservée à la structure en charge de l'instruction :

La structure certifie que le dossier est complet et qu'il est conforme au référentiel demandé

Signature et visa :

# Fiche 4 : Attestation sur l'honneur de fin d'utilisation d'une cheminée à foyer ouvert



Cette fiche est à compléter si vous remplacez votre cheminée à foyer ouvert par un appareil à foyer fermé installé à un autre endroit de votre habitation, sans que vous ne soyez en mesure de justifier de l'élimination de cette dernière.

Si vous disposez d'un certificat d'élimination, ou si le nouvel appareil est installé au même endroit, cette fiche n'est pas nécessaire.

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

certifie avoir installé un nouvel appareil de chauffage au bois respectant les critères d'éligibilité du fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg

atteste sur l'honneur que je n'utiliserai plus ma cheminée à foyer ouvert

accepte le principe de visite sur site par un agent de l'Eurométropole de Strasbourg, ou de toute structure mandatée par l'Eurométropole de Strasbourg, pour constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement et la non utilisation de l'ancien.

Fait à ..... le.....

Signature du bénéficiaire :